

LE PETIT JOURNAL

Février 2011



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Serge Silveti
06.79.79.94.67

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Romain Sismondini
06.08.23.93.32

LE MOT DU MAIRE



Chers concitoyens,

Année 2011, année charnière de notre mandature, pour laquelle je souhaite sincèrement que toutes les actions menées par l'équipe municipale et les services de la Commune, mais également par les services de notre intercommunalité permettent à chacun d'entre vous de vous sentir bien dans votre village.

Il faudra mener à bien notre projet de village au sein de cette 2ème partie du mandat, que ce soit au niveau des principaux dossiers communaux :

- terminer la reprise de la réfection de la cour de notre école,
- rénover notre salle polyvalente,
- réhabiliter le presbytère en logements,

mais aussi au niveau des principaux dossiers intercommunaux :

- terminer les travaux à la maison de la culture,
- aménager le square John CHURCH,
- refaire la rue de l'Eglise et du Moulin,
- aménager, sécuriser et embellir la traversée de notre village : rue de Verdun et de Saint-Mihiel.

Pour mieux vivre ensemble, l'écoute et la concertation, mais également le soutien et l'encouragement à tous les bénévoles sont des notions qu'il nous faudra continuer à cultiver.

Encore une fois : Merci à tous ceux qui contribuent par leur disponibilité, leur savoir faire et leur bonne humeur aux nombreuses activités proposées sur notre village.

Bien à vous,
Louis KUTSCHRUITER, Maire

AGENDA

- ✓ Concert du conservatoire
Mercredi 23 Février 2011
- ✓ Enlèvement des encombrants
Vendredi 04 Mars
- ✓ Messe en l'église Saint Symphorien
Dimanche 06 Mars à 11h15
- ✓ Spectacle du « petit gendarme »
Jeudi 17 Mars 2011
- ✓ Le troc nature
Dimanche 10 Avril 2011
- ✓ Vide-grenier
Dimanche 08 Mai 2011
- ✓ Concours de poubelles peintes
De Février à Juillet 2011

ETAT CIVIL



Naissances

Samuel CAETANO
Né le 15/12/2010

Prochain conseil municipal

Vendredi 18 mars 2011
à 20 h 30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 28 JANVIER 2011



DELIBERATIONS

Cessions de bois :

Monsieur Serge SILVETTI, Président de la commission Forêt expose au Conseil Municipal les modalités de vente du bois de chauffage.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide la vente de bois de chauffage par cessions sur les parcelles 2,5,6,12 et 14, charge l'ONF de mettre en œuvre ces cessions au prix de 8,00 € le stère. Le délai d'exploitation est fixé au 15 septembre 2012.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et de signer tous documents s'y rapportant.

Réhabilitation de la Salle Polyvalente :

Monsieur le Maire, après un récapitulatif des subventions obtenues pour la réhabilitation de la salle polyvalente (30 % GIP Objectif Meuse, 20 % Conseil Régional et 11 % Caisse d'Allocation Familiale Meuse), fait part au Conseil de la nécessité de lancer l'appel d'offre concernant les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente qui se montent à environ 158 500 € ht et de l'obligation de nommer un coordonnateur de sécurité pour ces travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le lancement d'un appel d'offre, la recherche d'un coordonnateur de sécurité et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et de signer tous documents s'y rapportant.

Réhabilitation du Presbytère :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'afin de prévoir les travaux de transformation du presbytère en deux logements locatifs, il y a lieu de réaliser un diagnostic énergétique, qui se fera sur deux niveaux d'étude :

- sur le presbytère uniquement
- sur la possibilité de réunir les bâtiments de la mairie, le logement au 1 rue des écoles et le presbytère avec le même mode de chauffage (géothermie)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la proposition et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Remboursement de sinistre :

Suite à la déclaration de sinistre effectuée le 4 octobre 2010 concernant un bris de vitres dans le groupe scolaire, la compagnie d'assurance GROUPAMA nous accorde une indemnité de 758,26 € pour le préjudice subit. Ce montant correspondant à la facture des travaux de remplacement de ces vitres.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte ce remboursement et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et de signer tous documents s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait le bilan du financement de tous les travaux qui viennent d'être fait dans le groupe scolaire y incluant l'achat du matériel concernant l'école numérique.

- Il est rappelé que lors d'un changement de locataire, les appartements communaux doivent faire l'objet d'un D.P.E (diagnostic des performances énergétiques), sachant que celui-ci est valable 10 ans.

- Un registre relatant les diagnostics effectués dans les parties communes des logements (plomb, amiante etc....) sera ouvert pour chaque bâtiment.

- Un document de travail concernant le Plan Communal de Sauvetage a été remis à tous les conseillers avec la convocation au conseil municipal afin qu'après lecture, chacun puisse faire part de ses commentaires et idées. Aucune remarque particulière n'est faite, le plan local de sauvegarde sera transmis à la préfecture.

- Le Conseil Municipal envisage la création d'un jardin du souvenir, à côté du columbarium dans le cimetière communal. Cette création sera effectuée en régie dans le courant de l'année.

INFORMATIONS DIVERSES (suite)

- Un certain nombre d'arbres rue de la Louvière se situant sous les lignes électriques et téléphoniques sont devenus trop imposants. De compétence intercommunale, il a été décidé d'abattre les arbres concernés et de replanter des espèces adaptées à la situation. Cette opération se déroulera en deux phases. La première vient de commencer et la seconde phase devrait être réalisée au printemps.
- Lors du précédent conseil municipal a été abordée la réflexion sur l'évolution des écoles de HAUDAINVILLE et BELRUPT. Depuis un travail a été réalisé par l'inspection primaire d'académie et les enseignants d'Haudainville sur l'organisation possible dans l'hypothèse de la création d'un poste sur Haudainville afin de permettre l'accueil des enfants de Belrupt. Le conseil municipal reviendra sur ce dossier après connaissance de la décision ou non d'une création de poste.
- Monsieur Eric PREUD'HOMME a participé à une réunion d'information concernant la zone de captage des eaux de BELLERAY. Cette zone qui concerne une partie du territoire d'Haudainville est classée « GRENELLE ». Le cahier des charges des conditions d'exploitations des terres agricoles par les agriculteurs est très exigeant.
- La CODECOM vient de faire valoir son droit de préemption concernant une propriété située 3 rue de la Marjolaine. La procédure est en cours. L'objectif est de démolir cet immeuble afin de sécuriser ce secteur.
- A compter du 1er janvier, le SMATUV va exercer les compétences relatives à l'assainissement non collectif (SPANC) sur l'ensemble de son territoire (dont HAUDAINVILLE) sur lequel 70 habitations sont concernées. La gestion de ce service a été confiée par affermage à VEOLIA pour une durée de 15 ans. Afin de donner toutes les informations concernant les obligations, une réunion publique se déroulera le jeudi 3 février à la Salle Polyvalente en présence de Monsieur WEITEN, Président du SMATUV.

AVIS IMPORTANT AUX PROPRIETAIRES RUE DE VERDUN ET DE SAINT MIHIEL !

Nous envisageons dans le cadre des compétences transférées à la CODECOM de VERDUN l'aménagement de la traversée de notre village, route de Verdun et de Saint-Mihiel.

La réunion zéro (point de démarrage du dossier) a eu lieu mercredi 3 février et le projet est en cours d'étude. Quand celui-ci sera élaboré vous serez conviés à une présentation et nous espérons que les travaux pourront commencer au deuxième semestre 2011.

ATTENTION : après les travaux vous ne serez pas autorisés durant 3 ans à réaliser une tranchée sur la voie communale pour le branchement Gaz de Ville. Donc **si vous envisagez le branchement gaz de ville ne tardez pas !!!**

VIDE GRENIER

Dimanche 8 Mai se déroulera dans les rues du village le traditionnel vide grenier d'Haudainville. Fort de quelques 125 exposants l'année dernière, ce dernier est devenu depuis quelques années, un des temps forts des animations haudainvilloises. Attendu par toute l'agglomération verdunoise, il permettra aux habitants et aux extérieurs de pouvoir faire de bonnes affaires. Les inscriptions sont dès à présent ouvertes en mairie. Les premiers arrivés seront les premiers servis en essayant de préserver les usoirs et les devant de porte des villageois.

Alors si le cœur vous en dit inscrivez-vous !

SPECTACLE DU JEUDI 20 JANVIER

Un fou noir au pays des blancs

Jeudi 20 Janvier 2011 s'est déroulé dans la salle des fêtes du village le spectacle « un fou noir au pays des blancs ».

Second évènement organisé par l'association « transversales » du théâtre de Verdun sur la commune pour cette année ; le spectacle présenté par Pie Tsibanda a ravi un public de près de 80 personnes tout acquis à sa cause. Il a emmené les spectateurs dans ses rêveries et ses sourires tout en abordant des sujets graves tels que la politique, le racisme ou l'exil.

Un grand succès mérité ! Prochain spectacle à Haudainville, une opérette : « **Mets-moi au trou petit gendarme** » (voir article dans le petit journal).

FIAT LUX IN EXCELSIS DEO ! (QUE LA LUMIERE SOIT !)

L'église Saint Symphorien (édifice du 18^{ème} siècle) est une belle église ! Propre et bien entretenue ! Souvent ornementée de fleurs et décorée en fonction des fêtes ou des évènements liturgiques.

Notre dévoué abbé (le père Guy Lescanne) ne peut à lui tout seul faire tout cela ! Nous souhaitons par ce petit mot mettre la lumière sur toute une équipe dévouée de bénévoles, habitants du village, qui donne vie à notre église. Ils apportent par leur gentillesse, leur désintéressement, leur altruisme et leurs actions (décorations, embellissements, entretien, nettoyage...), une amélioration sensible à la qualité des cérémonies. Un grand merci à eux !

LA QUALITE DE L'EAU

La qualité des denrées alimentaires a connu des progrès (de fabrication, de conservation, de distribution, de contrôle) qui ont joué un rôle majeur sur la santé et l'accroissement de l'espérance de vie.

Pourtant, l'inquiétude sur la sécurité alimentaire n'a jamais été aussi importante.

Ce paradoxe s'explique par l'attitude des consommateurs qui sont passés de la confiance à l'information et à l'exigence ; désormais, ils veulent, à juste titre, tout savoir sur la qualité de leurs aliments.

Cependant, pour comprendre une information souvent complexe, le consommateur a besoin d'un minimum d'explications sans lesquelles il se crée un climat d'inquiétude.

L'eau du robinet n'échappe pas à cette tendance; elle génère des craintes souvent irraisonnées alors que c'est l'un des aliments les plus contrôlés, dont les bilans de qualité sont les plus accessibles, dont l'alerte en cas de danger est l'une des plus rapides et dont les normes (ou teneurs limites) sont parmi les plus sévères.

L'eau du robinet fait l'objet d'une surveillance régulière, notamment dans le cadre du contrôle sanitaire effectué par la D.D.A.S.S. Les résultats de ce suivi sont mis à la disposition du public par plusieurs voies : en mairie, sur internet http://www.lorraine.sante.gouv.fr/envir/aep/aep_dist.html et enfin sur votre facture d'eau une fois par an.

L'étude de l'eau a pour objet de déterminer ses possibilités d'utilisation. Elle comporte une analyse physico-chimique et un examen bactériologique dont voici quelques points contrôlés :

Température : Une température variable fait craindre une pollution de l'eau par suite d'apport d'eaux superficielles.

Gaz dissous : L'eau potable peut dissoudre jusqu'à 40 cm³ de gaz par litre, dont 6 d'oxygène et 14 d'azote. La diminution de la teneur en oxygène est un indice de présence de matières organiques.

Acidité et agressivité : L'acidité est généralement due à l'acide carbonique dissous dans l'eau. Elle se mesure par le pH, qui détermine la concentration en ions hydrogène dissociés. Il existe un pH au-dessous duquel l'eau est agressive et au-dessus duquel elle est calcifiante.

Dureté : La dureté provient des sels de chaux et de magnésie ; elle nuit à la cuisson des légumes, provoque des dépôts dans les appareils ménagers qui s'opposent aussi à un bon transfert de la chaleur. La dureté se mesure en degré hydrotimétrique TH. Il est souhaitable que la dureté de l'eau soit d'environ TH 10.

Salinité : Une eau potable doit contenir sans excès, un certain nombre d'éléments minéraux, qui lui confèrent une saveur agréable. Elle ne doit pas attaquer les matériaux constituant les canalisations, les réservoirs et les appareils de robinetterie ou de fontainerie. Pour cela, il faut qu'elle ne soit ni agressive, ni corrosive (action des sels dissous, cette dernière condition exige que la concentration en ions chlorures et sulfates ne dépasse pas respectivement 100 et 200 mg/l).

Impuretés : Les corps toxiques ou dangereux ne doivent pas être présents. Ils doivent impérativement être inférieurs au seuil de détermination analytique. De plus, il est fondamental que la concentration des éléments ou substances ne dépassent pas les valeurs limites de potabilité.

Bactériologie : Une eau destinée à l'alimentation humaine ne doit contenir aucun germe microbien pathogène. La contamination par les matières fécales est décelée par la présence d'Escherichia coli, ou de Streptocoques fécaux (entérocoques).

Pesticides : A hautes doses ils entraînent des troubles du système nerveux, digestifs, cardio-vasculaires. Ils proviennent principalement d'épandages inadaptés et de lessivages par les eaux de surfaces.

Nitrates : Ce sont des fertilisants pour les organismes végétaux.

Leur teneur dans les eaux peut être augmentée par le lessivage des sols ayant subi un apport excessif ou mal maîtrisé en substances azotées (engrais agricoles) ou par les rejets d'eaux usées d'origine domestique, industrielle ou agricole non traitées ou insuffisamment traitées.

En vue de protéger la santé des consommateurs et en particulier des plus sensibles (femmes enceintes, nourrissons), la réglementation a fixé la limite de qualité à 50 mg/L compte tenu des autres apports alimentaires en nitrates.

Le dernier rapport de l'eau 2009, situe les environs de Haudainville dans une zone où :

- il y a absence de pesticides (teneur inférieure à 0,1 µg/l)
- il y a une eau classée entre légèrement incrustante et équilibrée.
- il y a une eau avec une teneur en nitrate inférieure à 40mg/l.
- Et une eau d'excellente qualité bactériologique.



ENTRETIEN DU RUISSEAU

Ces derniers jours le niveau du ruisseau était encore très haut et il a fallu de peu pour qu'il déborde. Et c'est toujours dommageable pour les riverains du ruisseau. Bien que certains bénévoles donnent de leur temps en septembre pour son entretien, les propriétaires de terrains longeant ce dernier doivent être plus attentifs à ce problème.

Voici les droits et devoirs des propriétaires de parcelles bordées par un cours d'eau.

Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire.

Chaque riverain a l'obligation d'exécuter l'entretien du ruisseau lui appartenant conformément à l'article L. 215-14 du Code de l'Environnement.

Article L.215-2 du Code de l'environnement

L'ENTRETIEN RÉGULIER D'UN COURS D'EAU EST UN DEVOIR !

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau est tenu à son entretien régulier. Mais attention ! La définition de l'entretien régulier est très précise et ne permet donc pas au propriétaire riverain de faire ce qu'il veut sur son cours d'eau. C'est l'article L.215-14 du code de l'environnement qui définit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour entretenir correctement le cours d'eau dont on a la charge. L'entretien régulier ne doit, par exemple, pas conduire à changer le profil de la rivière (par curage ou re-calibrage) ou à détruire la végétation arborée située sur la berge. Il doit permettre le libre écoulement des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et la flore dans et aux abords du cours d'eau. L'utilisation d'un engin de chantier de type pelle ou chargeur n'est que très rarement utile. Si cela s'avérait toutefois nécessaire, il est impératif d'informer le service police de l'eau avant le commencement des travaux d'entretien.

« Sans préjudice des articles 556 et 557 du code civil et des chapitres Ier, II, IV, VI du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Article L.215-14 du code de l'environnement

DEFAUT D'ENTRETIEN

L'entretien régulier est un devoir du propriétaire riverain dont la commune doit s'assurer qu'il est bien effectué.

Dans le cas contraire, celle-ci doit mettre en demeure l'intéressé dans les conditions fixées par l'article L.215-16 du code de l'environnement. A l'issue du délai fixé, et si le propriétaire n'a pas réalisé les travaux, elle peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé.

ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS : LA CODECOM DE VERDUN COMMUNIQUE

L'entreprise SITA DECTRA annonce qu'elle procédera à l'enlèvement des encombrants sur le territoire de la commune **vendredi 04 Mars 2011 entre 5h et 14h**. Le ramassage des encombrants ne concerne que les ménages.

Sont considérés comme déchets ménagers encombrants et donc pris en compte lors de ce ramassage : Meubles (hors meubles vitrés), literie (matelas, sommier), vêtements, vélos, jouets, vaisselle hors d'usage.

Ne sont pas considérés comme déchets ménagers encombrants et donc non pris en compte lors de ce ramassage : pneus, carcasses de voiture, tracteurs, pots de peinture, solvants (même vides !), grillage, les déchets issus de travaux réalisés (fenêtres, portes, planches, gravats...), les batteries, les huiles ménagères et/ou mécaniques, les déchets verts (végétaux, branchages, pelouse...), tous les déchets contenant des acides et/ou solvants, tous les déchets d'équipements électriques et/ou électroniques (four, gazinière, micro-ondes, chaîne hi-fi, sèche-cheveux, aspirateur, portable, congélateur, réfrigérateur, télévision...).

Pour tous renseignements complémentaires :

CODECOM de Verdun - Service urbanisme - environnement

12 rue des tanneries à Verdun (Tel : 03 29 83 44 22 poste 5224)

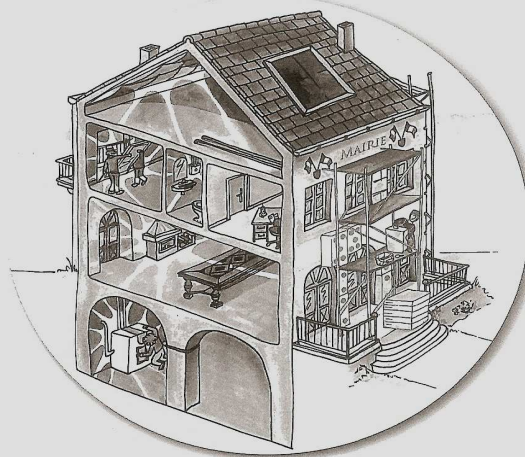
RECAPITULATIF DES TRAVAUX ET SUBVENTIONS CONCERNANT LE GROUPE SCOLAIRE : travaux réalisés en 2009 et 2010

	TTC	HT	Organismes financeurs	Montant	% du HT
Diagnostic énergétique école	6 554,08 €	5 480,00 €	ADEME	1 918,00 €	
			Région	1 918,00 €	
			Total subventions	3 836,00 €	70,00%
Toiture	94 676,66 €	79 161,09 €	DGE 2009	11 609,00 €	
			DGE 2010	27 088,00 €	
			Réserve Parlementaire JL DUMONT	6 855,00 €	
			Total subventions	45 552,00 €	57,54%
Deuxième tranche 2010 isolation combles, chauffage, fenêtres, portes réfection de la cour	80 028,80 €	66 913,71 €	DGE versée en 2010	6 168,00 €	
			DGE (à percevoir en 2011)	14 393,00 €	
			GIP éco énergie (à percevoir en 2011)	8 307,00 €	
			EDF à percevoir en 2011	8 307,00 €	
			Réserve Parlementaire Sénateur Biver à (percevoir en 2011)	5 000,00 €	
			Total subventions	42 175,00 €	63,03%
Total travaux école	181 259,54 €	151 554,80 €	Total subventions	91 563,00 €	60,42%



Pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments, notre Collectivité a réalisé des travaux qui ont bénéficié d'une aide financière dans le cadre de l'opération

En Meuse et en Haute-Marne ensemble, économisons l'énergie ! et du programme d'accompagnement économique de Bure-Saudron.



Conception - Impression : atelier l'energie 03 25 67 52 28 - L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Vous êtes un particulier et vous décidez de rénover votre habitation, vous pouvez, vous aussi, bénéficier d'une aide exceptionnelle en appelant le **N°Azur 0 810 055 052** ou en vous connectant sur **www.grenelplus.fr**

PRIX D'APPEL LOCAL



ESCROQUERIES DIVERSES !

VIGILANCE !



AU TELEPHONE,

Vous avez été plusieurs à nous relater des appels téléphoniques d'une société qui se dit être mandatée par la mairie pour vous encourager dans un équipement photovoltaïque. (Et cela pourrait être aussi le cas pour d'autres produits) Ce n'est bien sûr pas du tout le cas, et cela relève de méthodes scandaleuses qu'il nous faut dénoncer. Mais encore faut-il pouvoir identifier ces individus.

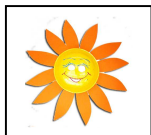
Merci de nous aider à cela en nous transmettant les références ou un numéro de téléphone. Ainsi nous pourrions agir pour mettre un terme à ce genre de démarche.

SUR LA VOIE PUBLIQUE,

Jeudi 27 janvier 2011, en début d'après midi, des individus arrêtaient les voitures traversant notre commune pour vendre des nougats en prétextant qu'ils y étaient autorisés, voire mandatés, par la mairie.

Le commissariat de police a été prévenu et ces individus ont pris la poudre d'escampette suite à l'intervention d'un adjoint.

JOURNEE « TROC NATURE »



La journée troc nature aura lieu :

Dimanche 10 avril 2011 de 10h à 13h

Elle a pour but d'échanger différents produits et accessoires du jardin ou du verger et d'établir une rencontre entre passionnés du jardinage.

Cette journée permettra l'échange de différents produits tel que :

Boutures, plants, outils de jardinage, vêtements, graines de fleurs ou de légumes, semis, recettes, produits réalisés (confitures, conserves, etc....)

Ne jetez pas vos plants d'éclaircissement ou vos vieux outils, donnez leur une seconde chance.

Pour tout renseignement appelez Alain Simonin au : 03-29-84-41-97

MATCH DE RUGBY PROMETTEUR A HAUDAINVILLE

C'est par un bel après-midi ce **dimanche 6 Février 2011** que s'est tenu pour la première fois sur le terrain de la commune un match de rugby de championnat.

Du rugby sur le terrain communal, il y en a déjà eu ! Depuis près de 7 ans déjà, la Beholle et le SAV rugby ont mené (ou mènent encore !) des entraînements de rugby en direction des jeunes.

L'année dernière également, un match amical entre une sélection tchèque et une sélection verdunoise avait déjà eu lieu, mais ce dimanche, pour la première fois, un match officiel de championnat de la FFR s'est tenu.

Le terrain d'Haudainville (créé il y a de nombreuses années par une poignée de bénévoles pour la pratique du football) a été ce dimanche le seul de tous les terrains entretenus par la CODECOM à pouvoir recevoir un match. Il est vrai que ce terrain est actuellement peu pratiqué ! Seuls des entraînements de rugby de l'école de rugby du SAV, des entraînements de foot américain et des entraînements de foot corporatif ont lieu chaque semaine.

C'est donc dans ce décor champêtre que s'est tenu le match opposant Verdun à son homologue Longwy. La partie s'est déroulée dans un excellent état d'esprit et les deux équipes ont été ravies de pouvoir pratiquer leur sport dans d'excellentes conditions. Le public ne s'est d'ailleurs pas trompé et est venu nombreux profiter de l'entrée gratuite (près de 150 personnes !). On a pu voir quelques haudainvillois qui, pour la première fois, sont venus assister à un match de rugby.

Il ne faut plus dire d'ailleurs « terrain de Haudainville », mais « stade de Haudainville » car, aux dires du public, on se serait cru sur les bords d'un stade anglo-saxon avec les spectateurs placés très près des joueurs et avec la buvette placée à quelques mètres de l'en-but ! Une inauguration avec un baptême et un nom serait d'ailleurs de bon aloi (La commune de Haudainville est ouverte à toute proposition de nom !)

Au regard du plaisir partagé par les joueurs, le public et les élus, le score peut paraître anecdotique ! Les puristes retiendront que Longwy était placé second et Verdun troisième avant le match. Verdun a gagné sur le score de 37 à 0. Sacrée performance qui servira de match de référence au XV verdunois pour la suite de sa saison et qui place définitivement le club de Verdun dans le haut du tableau de la poule « honneur » du championnat.

Stade de Haudainville, stade fétiche du XV verdunois ?

**Une belle
touche avec
un ballon
capté à plus
de 3m de
haut !**



CONCOURS DE POUBELLES PEINTES

Un grand concours de poubelles peintes est lancé sur la commune.

Quoi de plus terne, de plus triste qu'une poubelle grise ou noire sur le bord d'une route ? Afin d'égailler celles-ci, afin d'en faire des œuvres d'art, il vous est proposé d'en faire la déco. Tout est possible ! Peintures, markers, stickers, pochoirs....

Tous les styles sont possibles : moderne, classique, urbain, campagne, nature morte, portrait, création, copie, graffs, tags..... Seules les œuvres ayant une portée d'ostracisme, de racisme, de prosélytisme, d'incitation à la haine, d'incitation à la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants, insultantes ou pornographiques sont prohibées puisqu'elles sont destinées à être exposées sur la voie publique comme l'exige la loi.

Ce concours concerne les poubelles/containers qui sont collectés par le camion et qui sont placés sur le trottoir. Une remise des prix aura lieu lors de la fête républicaine du 14 Juillet.

A vos pinceaux !

"L'art est fait pour troubler. La science rassure."

George Braque



VŒUX DU MAIRE

Le 14 janvier, entouré des adjoints et de quelques conseillers municipaux, Monsieur le maire a adressé ses vœux et remercié les bénévoles des différentes associations, les membres des commissions municipales, les employés communaux, les enseignants et tous ceux qui se mettent au service de notre collectivité.

Ce fut l'occasion de rappeler les réalisations de 2010 et notamment la poursuite des travaux dans le groupe scolaire et d'exposer les principaux projets pour 2011.

REPAS DES PETITS ANONS

C'est dans une ambiance conviviale que s'est une nouvelle fois déroulé le traditionnel repas dansant organisé par l'association des « Petits Anons » au profit de la Coopérative Scolaire d'Haudainville, réunissant cette année quelques 103 convives.

La soirée, animée par Tony et sa chanteuse, s'est terminée tard dans la nuit, alternant les différents styles de musique pour combler le plus grand nombre.

REUNION D'INFORMATION SUR LE SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Les propriétaires des maisons non raccordables au réseau d'assainissement collectif ont été conviés à une réunion d'information à la salle des fêtes d'Haudainville le jeudi 03 février 2011.

Monsieur le Maire, accompagné d'Eric PREUD'HOMME et Pierre ROUSSEL (délégués communaux au SMATUV : Syndicat Mixte d'Assainissement et transport urbain Verdunois), accueillait M. Robert WEITEN, président du SMATUV, afin de donner les explications nécessaires aux personnes concernées par l'assainissement non collectif. (Environ 70 habitations sont concernées sur Haudainville).

La gestion de ce service a été confiée par affermage à VEOLIA pour une durée de 15 ans.

Dans le cadre de sa mission, cette dernière assurera les opérations suivantes :

- Réalisation du premier contrôle diagnostic des installations existantes.
- Contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves (demande de permis de construire ou demande d'assainissement autonome).
- Contrôle technique de conformité des installations à la demande des usagers (transaction immobilière ou demande simple)
- Contrôle périodique des installations (tous les 6 ans).

Coût des prestations.

Premier contrôle diagnostic : état de la cuve et niveau de pollution éventuel **120.00 € H.T. (base tarif 07/2009)**

Vidange de la fosse septique obligatoire et de manière coordonnée avec le passage du diagnostiqueur. Le propriétaire aura toujours le choix du prestataire. (À titre indicatif 275.00 € H.T. base tarif VEOLIA 07/2009).

Le SMATUV étudie la possibilité de lisser sur 6 ans le coût de ces deux prestations à charge de l'abonné.

- Contrôle de conception des installations neuves : **120.00 € H.T.**
- Contrôle de bonne exécution des travaux : **120.00 € H.T.**

Si les travaux ne sont pas conformes, une nouvelle visite payante sera effectuée après modifications des installations.

Ces deux prestations sont à charge du pétitionnaire

- Contrôle périodique des installations : **85.00 € H.T** prestation à charge de l'abonné, soit lissée sur 6 ans, env. 7€/ semestre.

Le SMATUV percevra pour ses frais de fonctionnement au titre du SPANC, une redevance semestrielle de 7.97 € H.T.

Les frais de mise en conformité des installations pourraient être subventionnés par l'agence de l'eau selon le niveau de classement pollution de la commune (non connu à ce jour).

Pour rappel : les habitations raccordées au réseau de collecte paient pour le traitement des eaux usées 2,02€ TTC par m³ + 27.59€ TTC d'abonnement par semestre, soit un coût annuel de 297,58 € TTC sur une base de consommation de 120 m³. A compter du 1er janvier 2011 le coût du traitement des eaux usées passera de 2,02€ TTC à 1,30€ TTC.

CONCERT DU CONSERVATOIRE A LA SALLE DES FETES

Mercredi 23 Février 2011 à 19h, à la salle des fêtes du village, le conservatoire de la CODECOM organise une audition libre de quelques-uns de ses élèves.

Vous êtes invités à venir **gratuitement** auditionner ces futurs prodiges sur leurs instruments favoris. Pour certains, ce sera leur première prestation en public. Trac et mains tremblantes seront très certainement au rendez-vous mais aussi virtuosité et maîtrise !

Il faut bien commencer un jour ! Et peut-être aurons-nous à entendre un futur Mozart ou Jean Sébastien Bach au piano, un futur Jimmy Hendrix à la guitare ou un Ian Paice à la batterie ?

Un bon moment musical en perspective !

LA CHORALE DE BELRUPT COMMUNIQUE : <<VENEZ NOUS REJOINDRE !>>



Vous aimez chanter et vous aimeriez partager ce plaisir avec d'autres !
La « Chorale » recrute des voix dans un but de convivialité et de loisirs.
Les réponses aux questions que vous vous posez :

Je ne connais pas la musique !

Cela n'est pas une obligation, une fois la mélodie enregistrée, il ne reste plus qu'à suivre le chef de chœur (Gérard RAUSCHER) qui est là pour vous diriger car lui, il connaît la musique.

Je ne vais pas ou rarement à la messe !

La chorale n'est pas une chorale paroissiale, seuls les membres volontaires sont présents lors des offices.

Je ne connais pas les chants !

Une répétition par semaine permet de découvrir les œuvres du répertoire composé de variété française, grands chœurs classiques et aussi d'œuvres liturgiques.

Je ne connais personne !

Ce n'est pas en restant chez soi que l'on peut connaître les gens qui vivent près de nous ; dans notre monde « du chacun pour soi », les relations locales ou amicales ouvrent la voie vers les autres et c'est par ce biais que renaît la vie locale, ce dont nous avons parfois bien besoin.

Quels sont les membres actuels ?

Une dizaine de personnes, hommes et femmes, habitants de Belrupt, Haudainville et Verdun.

La chorale est elle uniquement de BELRUPT ?

Non ! Elle est ouverte à tous ceux qui ont envie de chanter et de rencontrer d'autres personnes ayant la même passion (le chant).

Quand et où peut-on venir répéter ?

Les répétitions sont programmées **tous les Mardis à 20 h dans la salle des activités de l'école de Belrupt.**

Habitants de BELRUPT et d'ailleurs, venez nous rejoindre pour le plaisir de se rencontrer et de chanter ensemble.

Ensemble, nous donnerons un nom à la « Chorale ».

Le SLC LA BEHOLLE et TRANSVERSALES ont le plaisir de vous présenter Une operette

Mets-moi au trou petit gendarme....

Un spectacle de la Compagnie Mamaille, de et par Hélène Gehin et Ivan Gruselle



Un spectacle chanté, jouant des codes du vaudeville classique, voix lyriques, musique originale orchestrée sur orgues électriques et synthétiseurs, machines sonores, manipulations d'objets, costumes et décor fin XIXème, le tout dans le respect de la tradition artistique populaire

La marquise du Clairon, femme moderne du début du XXème siècle se sent abandonnée par son mari, l'ambassadeur de Belgique. Elle rêve d'aventures, seule dans son boudoir. Arrive alors un jeune voleur, venu dérober ses bijoux.....la marquise s'éprend du cambrioleur, puis du gendarme venu arrêter le brigand, qui lui-même succombe aux charmes de la belle dame....



Jeudi 17 mars 2011 à 20h30 à la salle des fêtes d'Haudainville

Renseignements /réservations (conseillées) : 03 29 86 10 10/ 06 76 17 84 95

Tarif unique : 5€

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : Mr Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mr Romain Sismondini – Melle Valérie Ciré – Mme Sandra Prot - Mr Denis Waxweiler .